

BRUNO HAGUET, BETTERAVIER DANS LE SANTERRE

Tout reste à découvrir sur l'AGROFORESTERIE

Bruno Haguet a planté plus de 500 arbres sur 11 hectares en agroforesterie. Un défi où tout est à découvrir.

A quelques encablures de la sucrerie de Roye, sept lignes d'arbres de 400 mètres agrémentent une parcelle de cultures de 11 hectares. « J'avais envie d'expérimenter l'agroforesterie, explique Bruno Haguet. C'est un système qui allie la culture de production végétale et la production d'arbres ». Un pari pour ce betteravier du Santerre qui cultive 138 ha (la moitié en blé, 25 ha de betteraves destinées à l'usine de Saint-Louis de Roye, une dizaine d'hectares de colza, un peu de maïs et de la mise à disposition pour plantation de pommes de terre). « L'implantation d'arbres dans une parcelle de culture peut apporter beaucoup d'avantages, soutient le planteur. La biodiversité, l'apport de matière organique par les feuilles, le stockage de carbone, la gestion de l'érosion, une action brise-vent. Autre intérêt, la diversification paysagère et financière. De plus, cela permet d'obtenir sa SET (surface équivalent topographique) avec peu de surface »

Un engagement sur au moins 50 ans

Bruno Haguet a choisi une parcelle située près du corps de ferme détenue en propriété. Et surtout, une parcelle où il pouvait planter ses arbres en direction



Bruno Haguet (au centre) explique aux visiteurs que « l'agroforesterie apporte de la biodiversité, c'est aussi une diversification. Elle permet aussi de constituer sa SET (surface équivalent topographique) avec moins de surface »

Nord-Sud. Un impératif pour limiter l'ombre des arbres sur les cultures.

Il a planté 527 arbres sur sept lignes en 2008, avec un espacement de 7 mètres entre chaque arbre. « J'ai choisi un écartement de 30 mètres en largeur, qui correspond à une bande enherbée de deux mètres et la largeur de mon pulvérisateur ». Une option qui s'imposera pendant au moins 50 ans. L'agriculteur a déjà banni la culture de pommes de terre sur cette parcelle.



L'agriculteur a choisi une largeur de 30 mètres, qui correspond à la largeur du pulvérisateur et celle de la bande enherbée (2 m).

Autre inconvénient, le travail du sol peut difficilement s'effectuer en diagonale pour croiser les passages. Le choix des espèces s'est fait en concertation avec le CRPF (Centre régional de la propriété forestière) selon les objectifs du planteur, la vitesse de croissance recherchée et les qualités du sol. Certaines espèces ont un impact concurrentiel sur les cultures élevé, comme les peupliers. Il faut aussi atteindre à terme une quantité de bois d'œuvre par espèce d'au moins 30, voir 50 m³, pour intéresser les acheteurs. Enfin, il faut limiter les risques. Une maladie peut décimer la totalité des arbres d'une certaine espèce. Actuellement, le frêne subit des attaques virulentes entraînant des mortalités importantes.

Bois d'œuvre

Bruno Haguet a privilégié le bois d'œuvre : merisier, noyer hybride, acacia, pommier et poirier sauvage, alizier, châtaignier, érable plane. Entre chaque arbre, des espèces de bourrage sont implantées. Les arbres sont placés de façon aléatoire, tout en évitant que deux arbres de même espèce se succèdent. Le coût total (plants français plus plantation, mise en place d'un paillage biodégradable) atteint 5 700 €, soit environ 10 € par arbre. Il a été pris intégralement en charge par la Région Picardie dans le cadre d'une expérimentation. L'agriculteur a testé plusieurs types de bandes enherbées. Le plus sécurisant reste le mélange fétuque-dactyle qui étouffe très rapidement toute autre végétation. Une taille de formation est impérative au minimum une fois par an pendant les 20 premières années.

Les premiers impacts sur le rendement des cultures avoisinantes arrivent souvent au bout de 20 ans. Les peupliers peuvent être "récoltés" dès 18 ans. Pour les merisiers, érables planes, sycomores et noyers, il faut attendre 40 à 50 ans. Toutes les espèces peuvent être menées à maturité en moins de 80 ans, assure François-Xavier Valengin du CRPF. Alors, patience.

MARIE-PIERRE CROSNIER

Des aides possibles jusqu'en 2013

En région Picardie, des aides financières sont possibles pour investir dans l'agroforesterie dans le cadre de la mesure 222 du PRDH. Le taux d'aide atteint 70 % et même 90 % sur les aires à enjeux "Eau et Natura 2000". L'aide finance la plantation, les plants, la protection



des sols. Les dossiers sont à déposer à la DDT. Attention, cette aide est programmée jusqu'en 2013. La densité d'arbres varie entre 30 et 200 arbres/ha, avec une interligne de 25 à 45 mètres et une distance minimum de 5 mètres entre chaque arbre. Se renseigner à la Chambre régionale d'agriculture.